

## AVIS PUBLIC


### Relatif à une consultation publique

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

**Avis public est par la présente donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, aux personnes et organismes intéressés par le projet de « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) » de ce qui suit :**

- 1- Lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2022, le Conseil municipal a donné un avis de motion en vue d'adopter le règlement numéro 2022-354.
- 2- Lors de séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> novembre, le Conseil municipal a présenté un projet de règlement numéro 2022-354.
- 3- Lors de la séance ordinaire tenue le 6 décembre dernier, le conseil municipal a déposé le projet de règlement numéro 2022-354 avec modification pour adoption lors d'une prochaine séance.
- 4- Une assemblée publique de consultation aura lieu **le mardi 17 janvier 2022 à 19H55** à la salle du conseil situé au 810, rue Lanoie à Upton. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement numéro **2022-354**, de même que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.
- 5- Le projet de règlement numéro 2022-354 consiste à l'adoption d'un règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), en vertu de l'article 145.36 de *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.
- 6- La technique du projet particulier permet d'autoriser un projet sur une base discrétionnaire, terrain par terrain, en imposant des conditions qui doivent être remplies relativement à la réalisation du projet
- 7- Le projet de règlement ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- 8- Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, durant les heures d'ouvertures de celui-ci, ou sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://www.upton.ca/avis-publics/>.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de janvier de l'an 2023.



Nabil Boughanmi